

RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE

DIRECTOIRE DE PARIS

69, FAUBOURG SAINT-MARTIN, 69  
PARIS

10-13A  
PARIS, le 14 Avril 1921

Monsieur Olivar ASSELIN  
710, Rue St. Hubert, 710

MONTREAL

*Repondre 69*  
*M. Defontfort*  
*Faubourg St. Martin*  
*Paris*

Monsieur,

Sachant le grand intérêt que vous portez à tous les efforts qui ont pour but d'assurer la paix du Monde, nous voulons vous soumettre le document inclus. Avant de le rendre public, nous venons vous demander votre opinion personnelle sur ce projet et votre appui pour le mettre à exécution si vous l'approuvez.

L'organisation que nous projetons doit s'étendre à tous les pays du monde et en raison des moyens d'action que présentent les capitales européennes, établir dans chacune d'elles des centres de diffusion. Il faut donc envisager la création d'un Bureau de Propagande pour toutes les régions de langue Française.

La composition de ces Bureaux nous préoccupe comme une chose très importante et très délicate de laquelle dépend tout l'avenir de notre entreprise. Nous vous serions très obligés de nous faire connaître si vous vous intéresseriez personnellement à l'activité de ce Bureau ou de nous indiquer les personnes susceptibles de s'y intéresser. Il est indispensable que ces personnes répondent aux conditions suivantes :

1°) Avoir une honorabilité parfaite et de préférence une certaine notoriété.

2°) Avoir enfin assez d'indépendance d'esprit pour n'apporter dans notre association aucune de ces tendances personnelles religieuses, philosophiques et sociales. Nous considérons en effet toutes ces opinions comme du domaine individuel et comme n'ayant aucun rapport avec le but de notre oeuvre. Celle-ci n'a pas pour mission de faire triompher certaines conceptions politiques au dépend de certaines autres. Elle veut apporter la Paix au Monde, mais non servir les intérêts d'une classe qu'elle qu'elle soit, pas plus qu'elle ne veut servir les intérêts nationaux.

Nous vous prions de nous faire connaître votre réponse aussitôt qu'il vous sera possible et nous vous remercions à l'avance de toutes les précisions très utiles pour nous dont vous voudrez bien l'accompagner.

Pour le Bureau de Propagande de Paris

Le Délégué à la Propagande

# CONSTITUTION PROVISOIRE

## Exposé des Motifs

L'ordre social actuel n'assure à l'homme, ni la liberté, ni la sécurité. La dernière guerre l'a démontré surabondamment, puisqu'elle a contraint plusieurs millions d'hommes à exercer et à subir la violence.

La conscience humaine réclame un ordre nouveau.

Pour qu'il s'établisse, il est indispensable d'élever au-dessus des nations concurrentes qui se disputent le Monde une grande Patrie, contenant toutes les patries particulières, où chaque homme serait concitoyen de tous les autres. Il faut éteindre les intérêts nationaux dans l'intérêt humain universel.

La Société des Nations, telle que nous l'avons reçue du traité de Versailles, n'a pas cette mission. Elle concourt au contraire à maintenir et à renforcer les intérêts nationaux, par le seul fait qu'elle les met constamment en présence. Si elle arrive jamais à assurer la paix définitive, ce ne peut être que dans un avenir très éloigné.

A cette méthode lente, par les dirigeants, il convient de substituer une méthode rapide, par les dirigés.

L'Ordre Nouveau doit partir des consciences individuelles. C'est aux peuples d'agir. Ils faut qu'ils forment entre eux une vaste alliance, — une alliance organisée. — une alliance qui exclura de ses buts tout ce qui divise les hommes, conceptions religieuses, politiques, sociales... — une alliance qui désarmera les défiances qu'on entretenait artificiellement entre eux.

Réalisons donc de suite cette alliance. Construisons la Nation Unique par-dessus les nations existantes, comme un palais nouveau par-dessus des demeures vieilles qu'on ménage quelque temps pour ne pas rester sans abri.

Cette construction est des plus faciles. L'Irlande actuelle nous en donne un exemple. N'a-t-elle pas édifié à l'intérieur de l'Etat anglais, un état irlandais complet, avec son Parlement, ses tribunaux, son Armée? Pourquoi une République Universelle, — qui, n'ayant rien

de national, ne comporterait ni Armée, ni Tribunaux, — n'agrègerait-elle pas, au sein des autres nations, et, s'il le faut, malgré elles, tous ceux qui, dans tous les pays du monde, convoitent la solidarité illimitée des êtres humains et veulent tenter de la réaliser effectivement? Pourquoi n'unirait-elle pas tous ceux qui ne veulent plus de guerres en leur offrant un moyen efficace d'imposer au monde leur volonté d'harmonie et de paix?

L'avènement de la Supranation, — DE LA RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE, — n'entraîne pas l'abolition des patries particulières. Elles resteront comme des provinces dans un grand Etat avec leur langue et leurs traditions.

Ceux qui ont compris ces vérités, tiendront à honneur d'être les premiers citoyens de la République Universelle.

R.-L. FOLLIN.

M. SAUVAGE.

M. LEFORT.

# CONSTITUTION

## TITRE I

### De la Supranation et du principe de l'Etat dans la Supranation

ARTICLE PREMIER. — La Supranation est une association volontaire d'hommes qui se garantissent mutuellement liberté et sécurité, c'est-à-dire, d'une part, la possibilité de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, d'autre part, l'avantage d'être exclu de tous conflits violents entre les collectivités hostiles.

ART. 2. — Elle s'efforcera, par une propagande active mais purement persuasive, d'amener à elle tous les hommes.

ART. 3. — En raison de son caractère universel, de l'accès sans restrictions qu'elle offre à tous, de la nature volontaire des adhésions qu'elle reçoit, des intentions de paix et d'unité que ces adhésions comportent, la Supranation se considère comme le seul pouvoir de droit du monde, les nations particulières n'étant que des pouvoirs de fait. A ce titre, elle tient celles-ci comme agissant en vertu d'une délégation tacite qu'elle leur confère et qu'elle peut à son gré suspendre ou révoquer. Elle revendique un droit de contrôle sur les actes de toutes les nations.

Aussitôt que cela lui sera possible, elle sera officiellement représentée auprès de chacune d'elles.

## TITRE II

### Rapports de l'individu et de l'Etat

ARTICLE PREMIER. — L'Etat Supranational n'existe que pour servir l'individu.

ART. 2. — Le citoyen supranational n'a pas d'autres devoirs envers l'Etat que ceux exprimés dans la présente Constitution ou ceux qui proviennent d'engagements spéciaux pris expressément et volontairement. Les fonctionnaires eux-mêmes, n'ont à l'égard de l'Etat que les obligations qui résultent pour les employés du contrat de travail qui les lie à l'employeur.

## TITRE III

### De citoyen dans la supranation

ARTICLE PREMIER. — Est citoyen de la République Universelle tout être humain qui déclare vouloir s'unir à elle. Cette déclaration doit être faite devant un représentant accrédité par un Directoire. Elle donne lieu à la constitution d'un nouvel état civil.

ART. 2. — La déclaration susdite peut être faite par toute personne âgée de 17 ans. Elle implique pour seule obligation le devoir d'obéissance à la constitution. Un citoyen de la République Universelle peut toujours résilier sa qualité de citoyen. Cette résiliation est toujours définitive.

ART. 3. — Tous les citoyens de la République universelle sont moralement tenus de se porter secours et assistance.

ART. 4. — Ils doivent se tenir scrupuleusement à l'écart de toutes querelles internationales en temps de paix et surtout en temps de guerre.

ART. 5. — Ils peuvent, usant de leur liberté naturelle, professer toute opinion qu'il leur plaît, en toute matière, religieuse, philosophique et sociale. Ils ne doivent aucun compte de leur pensée, non plus que de leurs écrits.

ART. 6. — Tout citoyen de la République Universelle est tenu à payer l'impôt à la Supranation. Cet impôt est à plusieurs échelons. Le citoyen est appelé à choisir l'échelon dans lequel il veut figurer. Le minimum d'impôt auquel sont astreints tous les citoyens de la République Universelle est de un gramme d'or par an. Ils peuvent se libérer en présentant des billets de la nation qu'ils habi-

lent, lesquels sont décomptés au prix de l'or au moment du paiement.

#### TITRE IV

##### Des fonctions de l'Etat dans la supranation

ARTICLE PREMIER. — Parmi les attributions des Etats existant actuellement, il en est que la supranation abolit.

Parmi ceux-là se trouvent :

1° *L'administration de la force.* L'Etat supranational n'a pas d'armées.

2° *La fonction d'instruction.* L'Etat supranational laisse à l'individu le soin de former les générations nouvelles qu'il a mises au monde.

3° *La fonction économique.* L'Etat supranational laisse les individus régler librement leurs relations économiques.

ART. 2. — La supranation maintient jusqu'à nouvel ordre les fonctions de *juridiction et de police*, mais elle ne les exerce pas elle-même. Elle en délègue l'exercice aux organisations de fait déjà existantes, connues sous le nom de gouvernements.

ART. 3. — Il est d'autres fonctions que la supranation instaure de toutes pièces. Ce sont :

1° *La fonction de propagande.* Cette fonction deviendra inutile aussitôt que la République aura conquis une majorité des habitants du globe.

2° *La fonction de contrôle des relations internationales.* Elle surveille les rapports des nations entre elles et règle ceux de la Supranation avec les nations. Elle prendra fin le jour où les organisations nationales seront absorbées dans l'organisation générale de la République Universelle.

Ces deux fonctions provisoires ont pour organe le Bureau de propagande et le Bureau des relations internationales.

3° *La fonction de régulation.* Elle assure la cohésion et la coordination entre les différentes fractions administratives de la République Universelle. Elle est un centre d'informations, d'études et de conseils. Elle prévoit et donne des avis qui ne sont imposés, d'ailleurs que par l'utilité qu'ils comportent.

Elle a pour organe le Bureau des relations générales.

ART. 4. — L'Etat Supranational n'est muni d'aucune sanction violente. Les seules dont il dispose sont : *l'exclusion, l'interdit.*

Ces fonctions joueront avec une absolue efficacité, dès que la République Universelle sera devenue la grande puissance morale qu'elle prétend devenir.

#### TITRE V

##### De l'organisation des pouvoirs dans la Supranation

ARTICLE PREMIER. — La République Universelle n'a aucun pouvoir législatif, car elle ne porte pas de lois en dehors du pacte constitutionnel.

ART. 2. — Jusqu'au vote de la constitution définitive, l'Etat supranational exerce les trois fonctions que nous avons énumérées à l'article 3 du titre IV par le moyen de Directoires.

ART. 3. — Les Directoires sont des unités administratives existant en nombre encore indéterminé à raison d'un pour chaque groupement d'hommes parlant la même langue sur un territoire continu.

ART. 4. — Le Directoire de Paris, initiateur du mouvement supranational, joue à l'égard des autres un rôle de coordination et de direction.

ART. 5. — Chaque Directoire est composé de 20 membres et compte 3 secrétaires (un secrétaire général, deux secrétaires adjoints) qui assument les fonctions actives du Directoire.

ART. 6. — Un seul Conseil dont les membres seront élus selon le mode indiqué ci-dessous, siégera quinze jours, deux fois par an, dans le lieu de réunion qu'il aura choisi. Il discutera publiquement des intérêts de la supranation dont il exercera le pouvoir moral. Il pourra prononcer l'exclusion et l'interdit.

ART. 7. — Ce Conseil se recrutera par fractions au fur et à mesure du développement de la République Universelle. Dès que celle-ci comptera dix mille citoyens, ceux-ci seront invités à se grouper par dix pour élire l'un d'entre eux par dizaine. Ces mille élus se grouperont à leur tour par dix pour élire encore l'un d'entre eux et il en sera ainsi une troisième fois, après laquelle il ne subsistera que dix élus. Ces dix élus constitueront le Conseil, et il s'augmentera de la même façon de dix nouveaux membres, chaque fois que la République Universelle comptera dix mille citoyens de plus.

ART. 8. — La constitution définitive sera votée aussitôt que la République Universelle aura atteint un million d'adhérents. A ce moment le Conseil initial, accru par tranches successives de dix membres, comptera mille élus. Ces élus éliront alors à raison de un pour 10 membres et selon les mêmes procédés que ceux indiqués ci-dessus, un nouveau Conseil de cent membres, qui sera chargé de discuter et de voter la Constitution définitive.

ART. 9. — Les groupes de dix électeurs, formés en vue du vote, se constitueront librement au gré des affinités de chacun, sans qu'aucune condition de sexe, d'âge ou de résidence vienne limiter cette liberté.

ART. 10. — Le Directoire de Paris, guidé, s'il y a lieu, par les avis du Conseil, a qualité pour préciser et compléter la présente constitution provisoire.



Montréal, 19 avril 1921.

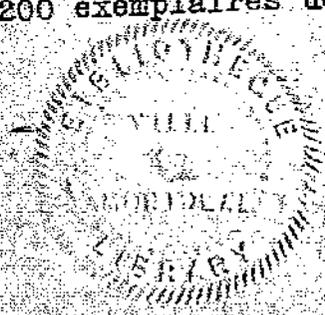
Madame Jules Fournier,  
Montréal.

Chère amie,

Je suis extrêmement heureux de la  
commande des Ecoles catholiques. Je souhaite  
qu'elle se répète l'année prochaine.

Cordialement à vous.

(200 exemplaires de l'Anthologie)



39 Sweetland Avenue <sup>M. 436</sup>

Ottawa.

23-4-21.

My dear Major. You are right in your opinions. There are a great many fools left on this earth. But none can make anything out of life. To me it is a Chinese puzzle, and like most things Oriental, very treacherous.

Your letter has helped me greatly. I would have answered sooner, but I was trying to follow your advice "pick yourself up and fight on". It is good advice, but you little know how hard it is to follow. If you only knew how many times I have

2  
followed ~~your~~<sup>such</sup> advice in the past. It seems  
that life is a series of stumbles. And you  
know, even soldiers' life of fighting, always.  
For me there is no Amistice, evidently.

There is some comfort in knowing that he  
died bravely, after a useful life. But noble  
men as Achilles are not found every day. It  
is the awful loneliness without him that is  
cruel. — And the poor little babies — no  
father.

I think sometimes of us.

With many thanks to Madame Asselin  
and yourself, for your kind sympathy.

Madeline Le Royer

26 avril 1921.

M. Henri Godin,  
au Journal des Banquiers,  
Paris.

Cher monsieur Godin,

Je vous écris ce mot au Journal des Banquiers  
(avec prière de faire suivre), pour vous demander si vous  
publiez encore un journal et, dans l'affirmative, vous  
prier de vouloir bien nous l'adresser. La chose vous  
est probablement égale, mais permettez-moi de vous  
dire que je n'ai jamais si bien compris qu'en vous  
lisant que pour être honnête homme on n'est pas forcé-  
ment une bête.

Croyez, Monsieur, à la très haute considération  
de  
Votre tout dévoué serviteur,

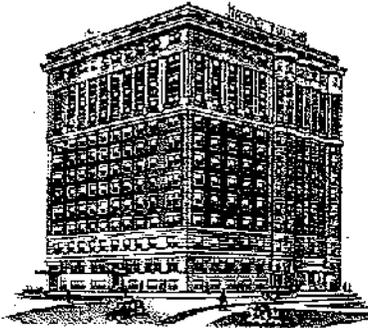
GA/CR



ABSOLUTELY FIREPROOF

10-45

ADDRESS ALL BUSINESS COMMUNICATIONS TO HOTEL TULLER.



COR. PARK, ADAMS AND BAGLEY AVES.

# HOTEL TULLER

European Plan

TULLER HOTEL CO.  
L. W. TULLER  
PRESIDENT.

Windsor Ont. 2<sup>e</sup> le Avril '24  
~~DETROIT MICH.~~

Mon cher Arselin

Je ne reçois plus  
de ta nouvelle, je veux  
dire la suite. Avez  
vous cessé de le servir  
aux bons clients comme  
me moi. Tu en vois  
donc à ce que je te revoie  
J'espère que ta santé  
se maintient.

Pourquoi le nouveau  
partie (Fournier) n'aurait  
il pas un journal  
ou pour que d'élire

Asses lui n'en serait-il  
pas la directeur.

Je vois que Lomer  
(l'Empereur) notre  
Soulouque national  
se préoccupe de l'autre  
côté de l'autre. Pourquoi  
ne lui demanderait-on  
pas une série de  
conférences sur le ou  
les moyens d'acquiescer  
plus de 20 millions  
dans la vie publique.

Je suis convaincu  
que <sup>bien</sup> peu de jeunes mes  
(publics) ont fait  
aussi bien que cela  
cette belle figure

3  
de notre vie publique  
en dit long sur votre  
l'esprit démocratique  
de la nation canadienne  
française -

Il est question d'un  
nouveau journal  
quotidien (anglais) à  
Windsor. Au moins  
un Canadien français  
serait dedans & ce jour-  
nal serait auto Talker.

Solus même Asselin  
& les bons amis qui se  
rappellent encore de  
vous -

Bien cordialement

A. J. Simar  
11 Ave. Duquette

Montréal, 27 avril 1921.

M. Eugène Seers,  
97, Walden Street,  
Cambridge.

Mon cher ami,

Je vous envoie sous pli la liste des ouvrages de Madame Annie Fellows - Johnston, que j'avais appelée par erreur Madame Johnston tout court; vous recevrez sous pli séparé la traduction française de deux de ses ouvrages: Le Désert de l'attente et l'Épée du bouffon. La deuxième de ces traductions est d'une dame Leroux-Congynton, autrefois de Providence, aujourd'hui de Washington. La première, faite par la même, a été retouchée, sinon refaite en entier, par un Français de mes amis.

Si votre jugement sur l'oeuvre de Madame Fellows-Johnston est favorable, j'enverrai les deux traductions à Firmin Roz, qui, vous le savez peut-être, s'est spécialisé dans la critique des littératures anglaises. Par son intermédiaire j'essaierai de faire un arrangement pour faire éditer cet auteur à Paris.

C'est un travail assez considérable que je vous demande, mais vous soupçonnez peut-être que j'aurais l'intention de vous intéresser à la traduction et à l'édition.

Cordialement à vous,

Cambridge, 28 Avril -

V<sup>o</sup>

Cher Ami,

J'ai bien trouvé à la Bibliothèque de Boston, la plupart des livres de M<sup>me</sup> Fellow-Johnston, mais non pas les deux, que vous m'avez signalés - Je vous remercie de m'avoir fait lire ces deux jolis contes, l'Espée du Bouffon surtout, qui me paraît supérieure à l'autre. Il y a plusieurs points de vue, il me semble, auxquels on pourrait se placer pour juger ces œuvres - D'abord comme ouvrages destinés à l'enfance; et vraiment je ne crois pas qu'ils aient distinctement ce caractère, et le fait que M<sup>me</sup> Johnston a écrit <sup>surtout</sup> pour les enfants pourrait seul être de la confusion, là-dessus. L'histoire de ces deux héros est celle d'hommes qui ont vécu, et qui ont souffert jusqu'au point de désespérer: la belle, qu'elle donne, est celle d'un courage stoïque qui peut être accessible à des âmes fortes, mais que les enfants ne peuvent pas apprendre, et dont ils n'ont en général nul besoin - Que l'Espée du Bouffon ait pu réconforter un enfant malade, et de plus, d'une culture exceptionnelle, comme était peut-être le fils de M<sup>me</sup> Johnston, je le louerais de suite; mais quel est le gaillard bien portant et actif, qui prendrait à son compte la légende de cet estropié héroïque? - Et quel besoin de lui faire entrevoir de ces fatalités horribles? La même disproportion se retrouve dans le "Désert de l'Attente" - "O vous qui demandez en vain pourquoi il faut

: que tout homme, soit séparé de la lointaine Cité de son  
Desir par un vaste Désert au milieu duquel, abandonné,  
seul avec ses espoirs de jeunesse, il tient des yeux la Caravane  
qui s'éloigne, etc." C'est l'épigraphe. Ah bien! est-ce que  
les enfants "demandent" cela? Est-ce qu'ils ont jamais  
songé à ce Désert et à cette Attente, et est-il utile qu'on leur  
parle d'adieu la vie en leur se parlant? — Le fait qu'ils  
n'y ont jamais songé, montre en même temps qu'ils ne s'y  
intéressent point. Leur domaine, qu'il faut leur laisser,  
n'est-ce pas? est celui de l'espoir ardent et de l'illusion  
joyeuse. Rien n'est moins enfantin, à mon avis, que ces  
deux routes, hors le Cadre féérique qui en déguise <sup>à peine</sup> l'austé-  
rité cruelle. Et sans doute je hais l'optimisme, l'utisme en-  
tal et naïf qu'expriment la plupart des œuvres enfantines;  
mais il doit y avoir, au milieu, entre, des lieux qui faussent  
l'équilibre et d'autres qui la dévoient trop tôt —

À mon avis, ces deux apologues n'ont ~~rien~~ de très vraiment  
intelligible que pour des lecteurs adultes, et c'est comme  
œuvres philosophiques qu'il faut les apprécier — Leur thèse  
est la doctrine essentiellement américaine, quoique renou-  
velée de théories très vieilles, que la volonté a toujours  
le pouvoir de vaincre la douleur, et de redresser le Destin.  
L'Américain la résume dans cette consolation qu'il  
offre, à quiconque, se plaint de son sort: "Smile, damn it,  
Smile!" Il se développe en vous ~~démontant~~ affirmant  
que vous pouvez toujours vous tirer d'un trou, ou si vous  
y trouvez une mine, d'or. C'est ainsi que M<sup>me</sup> Johnston

elle-même recient à l'optimisme : dans le premier  
conte pas, l'urgence, dans le second pas, la patience  
qui ne sont ~~des faits~~ que la même force de la toute-  
puissante volonté - Cette philosophie est bonne à prêcher, sans  
doute, quoiqu'elle soit ~~un peu~~ aussi fautive que celle qui niant  
la douleur : mais peut-on la faire prendre au sérieux par  
ceux qui en auraient besoin ? Peut-elle leurrer longtemps  
l'âme désemparée, l'âme écrasée, l'âme vaincue ? - Est-  
elle abusé, le pauvre eul de fable de la légende, au point  
d'en faire un clown, rasséréné et satisfait ? - Et ainsi cette  
légende, qui était trop humaine pour les enfants, est trop  
enfantine pour les hommes. Ceux qui ont déjà eu trop de  
patience ne, toute pas d'humour, à entreprendre la longue  
récolte des feuilles de rose ; ceux dont les membres sont  
brisés viennent mieux se coucher dans un coin que de  
gesticuler des fantomatiques farces. Et, pour ces mêmes adultes,  
la tenue orientale, et fantastique, tout agréable qu'elle  
soit, pourrait bien n'être qu'une fleur de jeunesse -

L'excès, un peu volontairement, la mesure, car l'Expié  
du Bouffon a certainement un mérite littéraire ; d'invention  
et de style, indépendamment de sa portée philosophique ; - et  
le Deut est un joli conte oriental (dont on pourrait seule-  
ment, je crois, retrancher toute la dernière page) - Mais  
je voudrais vous exprimer le fait que je ne sais si le public  
français attachait beaucoup d'importance à ces deux œuvres.  
Les ferait-il lire à ses enfants, ou à son, tout blasi qu'il  
est, qu'on s'ach-il pour lui-même leur savoir, vire, ? Leur  
forme est d'une belle simplicité, mais elle n'a pourtant rien

d'exceptionnellement remarquable - La traduction, même  
retouchée, garde encore bien des négligences - J'ai noté en  
passant, par exemple (p. 3) : "Ce fut plus que deux jours  
combien tôt Aldébaran commença à goûter, etc. - Même page :  
"Un tang que le succès faisait fourmiller." - (p. 5) "Le monde  
comme il était avant." - (p. 6) "Là où il avait peur de  
gagner..." Ailleurs : "En dépit de ses absorbantes pensées  
de soi," etc. Tout cela n'est pas de très haut style, et  
est bien de rendre, probablement, la correction de l'anglais  
original -

Bref, si vous voulez le fond de ma pensée, je crois  
que ces deux contes feraient de très bons articles pour  
une revue française; mais je ne serais pas très sûr de  
leur succès s'ils étaient publiés en volumes - Et ma raison,  
je le répète, se résume en ceci : ils n'offrent pas d'attrait  
bien défini pour les enfants; - et quant aux hommes... ils  
en ont de bien d'autres !...

Avez-vous lu : "One Year of Pierrot", par Brian Bar-  
rett? Voici, je crois, un livre à mettre à côté de celui de  
Marquise Audoux, et qui charmerait le même public. Pierrot  
est un bébé qui ne vit que douze mois, et vous ne vous ima-  
ginez pas ce que l'auteur a tiré de cette vie !... Et ce n'est  
pas un livre pour bébés, non plus... Il faudra que je vous  
envoie ce volume... Peut-être ne l'aimez-vous pas, mais vous  
adverrez que c'est un rude tour de force.

A propos du "Désert de l'Attente", cela me rappelle  
que j'ai moi-même dans la prochaine "Revue" une poésie  
qui s'intitule : Le Désert - Chanson Arabe, et qui a

aussi des études philosophiques, mais pas optimistes,  
du tout, et qui est écrite en charabia d'arabe - le  
plus étrange salmigondis qu'un homme de lettres puisse  
se permettre. Voici la première strophe :

J'suis Arab' sans en avoir l'air  
Et ma vie s'coule dans un désert,  
Une désolation à plein périmètre  
Au fond de l'Arabie Pétrée,  
Ousqu'il n'y a rien que du sable gris,  
Larrabi,

Dans la plaine, les butt's et les creux,  
Dans les fent's des galets creux,  
Dans les sandal's et dans les yeux,  
Tout d'sable, mon Dieu, tout d'sable !  
Comme si l'océanique, obéi de du diable,  
Avait filtré à travers tout son sable !

J'ai de graves doutes sur la valeur de cette maxime-là,  
et vous seriez bien aimable, quand vous l'aurez lue, de  
m'en dire franchement votre avis ---

Je suis votre bien dévoué  
Louis Dantin

Post. - Pourquoi n'offrez-vous pas les deux contes de Mrs Johnston,  
à la "Revue Moderne" ? Cela en remplacerait avantageusement  
certains autres : (mais ne le dites pas : je le dis moi-même, et je  
l'ai encore redit il n'y a pas huit jours) ---



d'une seule idée, avec une simplicité de matériaux et  
d'architecture qui est propre au grand art. Il y a sûre-  
ment des longueurs, que on pourrait élaguer dans une  
traduction; mais je crois que le livre est de ceux qui  
seraient goûtés dans toutes les langues possibles. Quand il  
paraîtra, auonguement, la plus part des critiques y vissent  
le caract authentique d'une œuvre française - Je suis cu-  
rieux de savoir, si il vous plaira, (cela dépend un peu  
de votre plus ou moins d'attrait pour les bêtises, plus etc?)  
mais vous y verrez assurément quelque chose d'exceptionnel.

Quand vous avez plus tout le temps qu'il vous plait  
pour les lire, auriez-vous l'obligance de me renvoyer les  
deux volumes?

Je suis votre cordialement dévoué

Louis Dantin

*[Handwritten signature]*

# INSTITUT AGRICOLE D'OKA

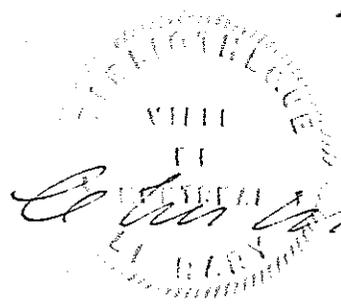
AFFILIÉ À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ADRESSE POSTALE:  
INSTITUT AGRICOLE D'OKA,  
LA TRAPPE, QUE.  
CANADA.

*16*

*[Handwritten scribble]*

28 avril 1921



Cher Monsieur Carlier

Je vous adresse le numéro d'après de la Revue Agronomique, organe de la Société des Agronomes Canadiens, comptant actuellement 600 membres dont 100 Canadiens français.

Le titre français aura dans l'avenir plus de distinctions. Cependant on a décidé d'en faire un organe bilingue sans la même parité. Le frontispice était fait. Voilà - j'espère vous vous serez contents pour le moment d'un titre imparfait.

Si cela vous intéresse, je vous enverrai les numéros déjà parus. Nous avons fait des études sur la franciculture déjà. Si vous préférez à propos de nos ouvrages, revues et publications nous plairait. Tous les agronomes la reçoivent. Bien à vous F. Liberman

29 avril 1921.

M. Firmin Létourneau, Professeur  
à l'Institut agricole d'Oka.

Cher monsieur Létourneau,

Je ne sais quel titre me vaut de recevoir  
votre revue, car je ne puis malheureusement porter  
à l'agriculture d'autre intérêt que celui d'un fils  
de cultivateur qui aime sa race et son pays. Je vous  
remercie quand même de me la faire adresser, et si  
vous n'avez pas d'objection je lui consacrerai quelques  
mots dans le prochain numéro de la Rente.

Bien à vous,

OA/CR



29 avril 1921.

M. A.-P. Simar,  
11, avenue Ouellette,  
Windsor (Ont.)

Mon cher Simar,

Il y a quelques mois, nous avons demandé à nos lecteurs d'Ontario de nous dire s'ils désiraient continuer de recevoir la Rente. C'est peut-être parce que tu n'as pas répondu que tu as été rayé. Comme je ne voudrais pas te priver d'une lecture aussi essentielle, je te fais envoyer les dix derniers numéros.

Cordialement à toi,

OA/OR



Montréal, 3 mai 1921.

M. Henri M. de Clerval,  
au Consulat de France  
à Montréal.

Mon cher de Clerval,

Si j'ai bonne mémoire, vous m'exprimiez il y a quelques jours le désir de lire mon petit traité du Nationalisme canadien. L'exemplaire que je vous envoie faisait partie d'un tirage de vingt dont chaque chapitre devait commencer par une lettre dessinée à la main. Si lecture faite vous désirez le conserver, je verrai à le faire compléter. Cette lecture vous intéressera peut-être médiocrement; peut-être aussi y trouverez-vous la preuve qu'à certain moment le Nationalisme canadien a reposé sur plus qu'une ou deux idées.

Vous trouverez sous pli, à l'intention de Mlle Roussy de Sales, une lettre de présentation au Directeur de l'Agence Canadienne de Publicité, M. Fontaine. Celui-ci, à qui j'ai parlé de Mlle Roussy de Sales, me dit qu'il pourrait peut-être lui donner du dessin à faire.

Cordialement à vous,

OA/FL



Montréal, 3 mai 1921.

Monsieur L. Lefort, ~~\_\_\_\_\_~~ Au Directoire parisien de la  
69, Faubourg S.-Martin, République universelle  
Paris.

Monsieur,

Reçu votre lettre du 14 avril. Vous ne dites pas dans votre programme si vous vous proposez de détruire la famille: c'est un grave oubli. J'attendrai de connaître vos intentions sur ce point, avant de vous demander quel fumiste a pu vous dire que je souscrirais à un projet de république universelle.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,



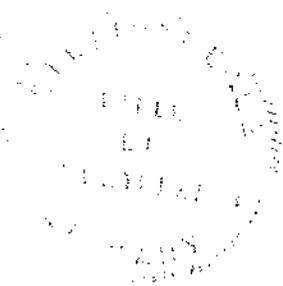
10.54  
Cambridge, 4 Mai.

Mon Ami -

La lettre de la Revue Trimestrielle que vous m'avez transmise, m'annonçait l'envoi de \$6.00 pour l'article paru en janvier, et portait un cliquet montant de \$15. Je leur écrivis pour accuser réception et leur signaler cette différence, dont je suis évidemment le bénéficiaire. C'est très certainement à votre demande que cette réimpression m'est envoyée, et par suite c'est vous que je dois surtout en remercier - Je le fais d'autant plus sincèrement qu'il vous en a coûté un nouvel acte de "mortification" et une victoire sur des répugnances pourtant bien légitimes - Donnez-moi, voulez-vous, quelque occasion de vous servir utilement qu'en vous espérant à l'abnégation et à la patience : j'en serais très reconnaissant, je vous assure. En attendant, vous me montrez quel bon ami vous êtes, et c'est de cela surtout que je vous suis reconnaissant.

Vous avez bien reçu, j'espère, les deux volumes que je vous ai expédiés : vous ne m'en direz rien, n'est-ce pas, votre impression quand vous les aurez lus à loisir ?

Louis Dauter



153 boulevard Langellier  
Québec, le 4 mai 1921.

Monsieur Olivar Asselin  
90 rue S.-Jacques  
Montréal

Monsieur,

J'ai la vôtre du 2 du courant; j'ai pris bonne note de vos remarques.

Pour l'amour de saint Grégoire, n'enviez pas mon sort de correcteur d'imprimerie! J'achève de me décarcasser et les résultats sont pitoyables. Je répéterai avec Henri Rochefort, si je me remets bien: "Dans ma vie, j'ai corrigé bien des épreuves, mais les épreuves ne m'ont pas corrigé."

Malgré votre accès d'humilité, ~~dont~~<sup>que</sup> suinte le dernier paragraphe de votre lettre, vous ne me ferez pas accroire que vous êtes profondément ignorant du français. Allons donc! Vous êtes un des bons; je vous ai suivi et je vous suis encore. Et ma lettre de l'autre jour était plutôt dans le but de me fixer sur certaines choses que dans celui de vous tomber dessus. Je vous assure qu'on m'en fait parfois arracher à Québec. Je suis constamment pris avec quelqu'un et je me fais haïr dans les grands prix; mais ma "doulce", la langue française, me procure toujours les plus fines jouissances possibles et ça me ravigote.

Y a-t-il moyen pour vous de me procurer la Grammaire à l'usage du Typographe, de Théotime Lefebvre, que vous mentionnez dans votre lettre? Dans l'affirmative, envoyez-la-moi avec votre facture et je vous payerai, croyez-moi.

Je n'ai plus le prospectus de l'emprunt Legaré, mais c'est là-dedans que j'ai vu, si je ne m'abuse, le mot Québécois écrit avec deux q. Ne croyez-vous pas que nous en avons assez d'un seul? Excusez cette réflexion à la Rabelais!

A vous, sans rancune,

*Ed. Dutilleul*



L'AGENT COMMERCIAL CHARGÉ DES FONCTIONS  
D'ATTACHÉ COMMERCIAL DE FRANCE  
AU CANADA

*Reçu*

ADRESSE POSTALE:

MONTREAL 6 mai, 1921.

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

50, RUE NOTRE-DAME OUEST

ADRESSE TELEGRAPHIQUE:

COMAGENT. MONTREAL

Monsieur Olivar Asselin,  
a/s MM. Versailles, Vidricaire & Boulais,  
rue Saint Jacques,  
Montréal.

Cher ami,

Vous comblez mes vœux. Depuis longtemps  
je désirais trouver un exposé général de la doctrine  
nationaliste; seulement, suis-je digne d'une si belle  
édition? Merci, de plein cœur.

Vous pensez à tous. Je vais remettre  
à ma belle-sœur la lettre que vous avez eu la bonté  
d'écrire pour elle à M. Fontaine. Elle est en train  
de se faire un argent fou.

Fidèlement à vous.

*H de Clerval.*

Clerval/IL



19.57  
Au "Soleil", 6 mai '91

Monsieur Olivier Casella  
Montréal, P. Q.



Monsieur,

O fragilité de la nature humaine, vase que le moindre  
de pressés peut renverser à terre et casser en mille  
miettes! Ma lettre contient une fessée de  
grammaire: Suinter à l'actif! Horreur! doit  
suinter était bon; j'ai raté pour mettre que suinte.  
Que le Diable me confonde et m'avale tout-roulé! Que  
m'avez-vous jamais fait sorti le Garde-Fou de vos  
largo! Je voudrais mieux aimé qu'à

2/ "La Rente"; il me semble que vous y auriez  
eu de plus franches conditions. Notre pauvre ami <sup>commissaire</sup>  
Paradis, du Lac-au-Saumon (Paradis) m'a  
fait part déjà du même souhait, lui qui en  
tant de fois à dieu, et qui ne trouve guère  
la feuille à son bout pour "s'exhaler". A "La Rente"  
vous "faites" plus d'effort. Passons dans le pot!  
Bonjour  
Dulac



Je vous excuse mon papier de misère. Quand on  
est sous le harnais, on n'a pas toujours la  
bride sur le cou.

Montréal, 9 mai 1921.

M. Victor Forbin, Publiciste,  
au Sporting,  
14 ou 16, boulevard Montmartre,  
Paris.

Mon cher vieux Forbin,

Je recevais ces jours derniers le rapport du  
Commissaire des parcs nationaux du Canada. Me rappelant  
votre curiosité intellectuelle et votre goût des  
belles photographies, je prends la liberté de vous  
envoyer cet opuscle.

J'y joins le meilleur souvenir de votre cousin  
d'Amérique et ses meilleurs voeux pour vous, Madame Forbin  
et votre charmante famille.

90, rue S.-Jacques

0A/02



Paris, le 9 mai, 1920

Mon cher Arélin,

Voquelenn, moi et toute la colonie  
des prêtres canadiens catholiques si chiche-  
ment avec archives canadiennes, avons  
reçu le petit poulet ci-joint —  
J'ai peur que cela pourrait vous inté-  
resser —

Que pensez vous de notre Commissaire?  
Qui a résolu de fonder une maison pour  
les étudiants et qui a la tête de ses  
180 mille francs de traitement vient  
réclamer l'obole de pauvres diables  
qui gapent à peine de quoi se suffire.  
Le Charp était à plus de 150. Des 12000  
Dollars font au moins la somme sus-  
mentionnée ) —

De toutes les promesses et assurances  
qu'on nous a faites d'Ottawa, nous  
n'avons encore rien reçu — et pendant  
ce temps le prix de la vie va sans cesse  
en augmentant. On nous promet le  
charbon à 1000 fr. la tonne pour cet

hiver.

Au revoir mon cher ami, et pense  
9.9 fois aux pauvres archivistes

Bien cordialement

H. Beau

[1931]  
1-131



Chambre des Communes  
Canada.

Le Rétablissement français

Monsieur Olivier Asselin,  
rue Saint-Jacques, 30,  
MONTREAL,  
P.Q.

Georges Terrien, secrétaire,  
rue Saint-André, 155,  
OTTAWA,  
Ont.

*Reçu*

Monsieur,

veuillez me permettre de vous faire tenir la lettre envoyée par les soins du "Rétablissement français de la province de Québec" à nombre de membres des professions libérales et aux gens de commerce, mais surtout à ces derniers.

Nous avons cru nécessaire, vu l'intensité de l'américanisation de notre peuple, de jeter cet appel à ceux qui peuvent enrayer, chacun dans sa sphère, une tendance aussi contraire à la tradition qu'à l'esprit de la race.

D'un autre côté, nous constatons sur l'adresse de la maison qui vous a confié la publicité de ses opérations, l'acte que vous dirigez avec autant d'originalité que de talent, et que de la rue avant le numéro, suivant la tradition française et conformément à la logique. Cette constatation nous a mis plus à l'aise dans notre entreprise, car nous savons que l'idée émise par nous est et restera nouvelle pour nombre de gens de nos villes.

Très bien dévoué seigneur,

Le Rétablissement français.



"Rétablissement français de  
la province de Québec."

Monsieur,

avenue Champlain, 159,

HULL,  
P.Q.

Monsieur,

Permettez que, au nom du "Rétablissement français de la province de Québec", je m'adresse à vous pour vous faire connaître, et vous prier d'appuyer de votre concours, le mouvement entrepris à l'effet de donner une "allure française" aux noms, titres, qualités des membres de la population française de la province, ainsi qu'à la confection du journal à nouvelles, et généralement à toutes les manifestations de notre vie nationale.

Cette association est née à la lecture des conseils, on pourrait presque dire des exhortations, émanés d'une conférence faite à Montréal au cours de cette année par ~~Monsieur~~ Jules-Edouard Prévost, député fédéral et journaliste,

~~Monsieur~~ Prévost commentait un état de choses patent dans notre province, état de choses alarmant au point de vue de la tradition française et qui consiste dans l'imitation des procédés Américains pour presque toutes les manifestations de notre vie nationale et surtout, le conférencier s'adressait à des journalistes, pour la fabrication du journal à nouvelles où l'on retrouve geste pour geste la "manière Américaine".

Le "Rétablissement français", né de cette constatation, a donc cru faire oeuvre utile en prenant l'initiative de s'adresser aux ministres du culte, députés, hommes d'affaires, banquiers, journalistes, marchands toute catégorie, et les prier de bien vouloir adopter la "manière française" dans tous les domaines de leur activité sociale.

Nous pouvons, grâce aux dépêches européennes, lire tous les jours: "Georges Clémenceau" et non "G. Clémenceau", Edmond Rostand, et le passé nous a légué les noms sans initiales de Victor Hugo, Thomas Corneille, François Rabelais. Tous, si loin que l'on remonte dans les annales de la France,

se sont fait connaître sous leur nom entier et non sous des initiales sans physionomie, en tous cas sans caractère.

Notre pays nous fournit d'ailleurs les noms de George-Etienne Cartier, Hyppolite Lafontaine, Honoré Mercier, Adolphe Chapleau, Wilfrid Laurier, Louis Fréchette, Octave Crémazie et tutti quanti.

Le "Rétablissement" propose donc de reprendre la tradition et de ne donner qu'un prénom mais tout au long.

"COMPLIMENTS DE LA SAISON" ou "AVEC LES COMPLIMENTS DE MONSIEUR X" menace de devenir coutume et de faire mettre au rancart les traditionnels "SOUHAITS DU NOUVEL AN", "SOUHAITS DE NOËL" ainsi que "SALUTATIONS DE MONSIEUR X". Les premières formules n'ont aucun sens français et sont d'origine et d'essence anglaise.

Nous constatons d'un autre côté l'introduction des abréviations "M.P." "Member of Parliament" et "M.P.P." "Member of provincial Parliament" purement anglaises.

L'appellation de "député fédéral" ou "député provincial" *ou simplement député* remplacerait avantageusement l'autre et aurait le mérite d'être bien française.

La manière française d'indiquer l'adresse des personnes dans les communications par la poste est d'écrire d'abord le nom de la rue en le faisant suivre du numéro. Cependant depuis la guerre et pour des raisons inhérentes à cette dernière, on constate une tendance même en France à adopter la manière anglaise. Cette tendance est d'ailleurs combattue actuellement par les esprits traditionalistes.

Ces quelques suggestions nous ont paru arriver à leur heure alors que le génie français, sous quelque angle qu'on le considère, est remonté d'un bond - en était-il jamais descendu - au sommet du respect et de l'admiration universels à la suite de la Grande Guerre.

D'un autre côté, s'il est vrai que notre province a pour mission de continuer la France en Amérique, il est tout naturel que nous adoptions la "manière française", et ce avec d'autant plus d'empressement que le coudolement américain ou anglais en politique, en affaires, dans le commerce et dans l'industrie, nous expose à perdre le cachet français si nous n'y prenons garde par une vigilance constante.

Veillez, monsieur, agréer l'expression de notre considération distinguée,

"Le Rétablissement français de la  
province de Québec".

Le secrétaire,

*Georges Ferrier.*



Montréal,

rue S.-Jacques, 90  
15 mai.

A M. Georges Terrien,  
Secrétaire du Rétablissement fr. de la  
province de Q.

Monsieur,

Qu'attendez-vous de moi? Vous ne le faites pas. Si c'est mon adhésion, je vous la donne. Je dois cependant vous avouer que par son mode d'action votre société me paraît trop ressembler à la Ligue des droits du français. Autre observation: pourquoi écrit-on Ottawa, Ont. quand en France on écrit Athis-Mons (Seine et Oise), et pourquoi écrit-on, au lieu de (Q.), qui serait la forme française, P.Q., qui est certainement la forme anglaise? Enfin, je mettrais deux points au lieu d'une virgule dans la formule: Le secrétaire, Georges Terrien. Commençons par le commencement: posons les pouvoirs publics à envoyer les mieux doués de nos jeunes gens étudier en Europe: l'exemple de leur supériorité fera plus pour faire renaître l'esprit français chez nous que toutes les campagnes comme celle du parler français, de la Ligue des Droits, et je ne permettrai d'ajouter: la vôtre. Voyez ce qui se passe à l'École des hautes études commerciales et à l'École polytechnique. Vous aimez le français; vous finirez par penser comme moi. Rien ne nous empêchera ensuite d'agir comme vous le proposez; ce que je veux dire, c'est que, lorsqu'on n'a pas le temps de tout faire à la fois, on fait d'abord le principal, plus urgent.

Respectueusement à vous,

Montréal, 16 mai 1921.

Monsieur Jean Finot,  
directeur de la Revue mondiale,  
45, rue Jacob, 45  
Paris.

Monsieur le Directeur,

En 1920 paraissait à Montréal une Anthologie des Poètes canadiens compilée par M. Jules Fournier, décédé en 1918, mise au point et préfacée par moi.

Dans la Revue mondiale du 1er janvier 1921, la poésie canadienne est sommairement étudiée par un monsieur qui signe Abel Léger. Le simple juxtaposition de certains passages de ma préface et de son article montrera que M. Léger avait l'ouvrage de Jules Fournier sous les yeux quand il écrivait. Voyez par vous-même:

(Anthologie)

(M. Abel Léger)

Une littérature peut être nationale par la nature des sujets, mais à condition d'être d'abord une littérature, c'est-à-dire autre chose qu'un ensemble d'écrits sans valeur littéraire propre.

Si l'on admet cette condition, il y a bien un ensemble d'ouvrages serbes qui par son mérite littéraire constitue une littérature serbe, un ensemble d'ouvrages tchèques qui par son mérite littéraire constitue une littérature tchèque, un ensemble d'ouvrages polonais qui par son mérite littéraire constitue une littérature polonaise, mais ce qui s'est publié chez nous d'ouvrages à prétentions littéraires sur des sujets canadiens ne saurait constituer une littérature canadienne.

Une littérature peut encore être nationale par un génie particulier propre à ses écrivains, et indépendant de la nature des sujets traités. Tel est, par exemple, le cas de la littérature belge.

.....  
"Ce n'est pas que tout soit absolument mauvais dans la production de 1800 à 1840."

Une littérature peut être nationale par la nature des sujets, mais à condition d'être d'abord une littérature, c'est-à-dire autre chose qu'un ensemble d'écrits sans valeur littéraire propre.

Si l'on admet cette condition, il y a bien un ensemble d'ouvrages serbes qui par son mérite littéraire constitue une littérature serbe, un ensemble d'ouvrages tchèques qui par son mérite littéraire constitue une littérature tchèque, un ensemble d'ouvrages polonais qui par son mérite littéraire constitue une littérature polonaise, mais ce qui s'est publié au Canada d'ouvrages à prétentions littéraires sur des sujets canadiens ne saurait constituer une littérature canadienne.

Une littérature peut encore être nationale par un génie particulier propre à ses écrivains, et indépendant de la nature des sujets traités. Tel est, par exemple, le cas de la littérature belge.

.....  
"Ce n'est pas que tout soit absolument mauvais dans la production de 1800 à 1840."

Mes jugements sur la littérature canadienne, déduits avec une rigueur toute mathématique, étant de ceux qui s'imposent à la critique objective, je pardonnerais volontiers à M. Léger de les avoir fait siens et de les avoir exprimés avec mes paroles; je n'ai pas si haute opinion de ma prose!

A la condition toutefois que M. Léger montrât dans son étude quelque connaissance personnelle du sujet.

*par lui* / Or, il ne donne dans son article pas un renseignement biographique qui ne sorte de l'Anthologie; et sur 121 vers cités/il y en a juste douze qui ne sont pas de la même source, et ceux-là, tout maître d'école française les sait par coeur, car ils glorifient le drapeau français et ils se trouvent dans la plupart des anthologies.

En bon français de France ou du Canada, cela s'appelle du plagiat.

En l'espèce, le plagiat est d'autant plus vilain que l'auteur a évidemment compté sur la distance pour ne pas être découvert.

Je laisse à Madame Jules Fournier, héritière de son mari, le soin de réclamer les réparations auxquelles elle a droit. Quant à moi, Monsieur le Directeur, comme je ne doute bien que votre bonne foi a été surprise, je vous demanderai seulement de bien vouloir publier ma lettre en entier dans le prochain numéro de la Revue mondiale.

Croyez, Monsieur, à la parfaite considération de votre très humble serviteur,

chez Versailles,  
90, rue S.-Jacques  
Montréal (Canada)



10-62

34<sup>e</sup> Année

Paris, le 18 Mai 1921

**LE JOURNAL DES RENTIERS**  
Revue Générale Indépendante de la Finance  
Paraissant tous les Dimanches

61, Boulevard Haussmann, 61 (8<sup>e</sup> Arr.)

TÉLÉPHONE : CENTRAL 75-18  
Adresse Télégraphique : JOURENTI-PARIS

Monsieur Olivier ASSELIN

BANQUE VERSAILLES, VIDRICAIRE & BOULAIS

90, Rue Saint Jacques

MONTREAL  
===== (Canada)

Cher Monsieur,

J'ai votre lettre adressée au "JOURNAL des BANQUIERS", et je suis très touché du souvenir que vous avez gardé de moi. J'avais moi même l'intention de vous écrire pour vous donner ma nouvelle adresse et vous demander l'échange avec votre circulaire orange. J'aimais à parcourir ses articles, et à savourer, avec son style resté pur de tout notre modernisme, sa netteté si française de pensée et d'expression. Et puis à vous lire, je vois et je sens que vous vous battez toujours, comme moi même ici, contre le mercantilisme sordide, l'hypocrisie naïve et l'égoïsme obtus du Saxon.

J'ai quitté le "JOURNAL des BANQUIERS" pour prendre la Direction du "JOURNAL des RENTIERS". Je vous le fais envoyer. Vous verrez que j'ai donné de l'extension à ma rédaction, et que je sers toujours nos chères idées: bon sens, droiture, action et franc parler.

Faites moi le plaisir de me donner de temps en temps de vos nouvelles et de celles de la nouvelles France, et croyez, cher Monsieur, à mes meilleurs sentiments.

*J. L. L.*



29-5-21. The Caron Apartments  
253 Duly Ave.  
Ottawa.

Cher Major Asselin, a word, to let  
you know that we are leaving for  
Quebec on the 6th of June. (That is  
next Monday) by C. N. R. I shall  
stay about a month there, but  
Molitor is spending a few days only.

If you are still of the same  
desire, and opinion, about writing  
something about Achille, please let  
me know. I have sorted out all  
his letters, which are no part most  
interesting. Of course they would have  
to be arranged to your taste.

2.

His descriptions of the Front are not so definite as his descriptions of Russia probably because of this lack of time.

But they give the right idea and atmosphere. Being in letter form they are less dry than the usual war version.

Your decision is awaited anxiously by me, but as you are a very busy man whose days are well filled, it would not be too great a disappointment, if you had decided otherwise.

Remember us, sometimes, my life is dull unto death and the loneliness my sole companion.

Sincerely yours.

P.S.

Kindest regards

Madeleine LeRayer

to Madame Asselin -

2 juin 1921.

M. Henri Godin,  
au Journal des Rentiers,  
61, Boulevard Haussmann, 61  
Paris (VIII<sup>e</sup>)

Cher monsieur,

Nous serons trop heureux de vous faire adresser la Rente au Journal des Rentiers, dont je viens de lire deux numéros avec un extrême intérêt. Vous comprenez, n'est-ce pas, qu'avec une clientèle comme la nôtre, si peu familière avec le placement mobilier, et surtout, avec la terminologie française du placement, il est bien difficile, dans l'organe particulier d'une maison de placements, d'écrire des choses qui puissent intéresser un Européen de langue française. Par exception, cependant, la Rente sort quelquefois du cadre étroit des intérêts particuliers. X Je vous envoie sous pli séparé les numéros parus depuis le 1er janvier. Vous y trouverez peut-être, sur la situation économique du Canada français et sur les directives de notre maison, quelques indications précieuses à ceux qui, comme vous, ne se désintéressent pas du sort des groupes français de l'extérieur.

X  
Quant à son vocabulaire, il est aussi avancé que le permet le degré d'éducation du lecteur.

J'aurais un grand service à vous demander. Vous savez qu'au lieu de constituer les obligataires en société civile, comme en France, chez nous les sociétés qui empruntent sur obligations désignent aux obligataires un mandataire ou trustee, qui est généralement une société ou compagnie de trust. Un notaire de mes amis, qui a souvent l'occasion de passer des actes de cette nature, désirerait beaucoup se procurer copie d'un acte d'association à obligataires français. La chose l'intéresse d'autant plus que nous avons dans la province de Québec, en matière civile, le vieux droit français. Si vous pouviez me procurer à son intention la copie désirée, je vous en serais très reconnaissant. S'il y a des honoraires à payer, je vous prie de m'en envoyer la note. J'imagine qu'il y a des affaires de petite envergure où les actes ne sont pas très longs et pourraient se copier à peu de frais.



- 2 -

S'il m'arrivait bientôt d'aller à Paris — ou plutôt d'y retourner, car j'étais en France durant la guerre, — je ne manquerai pas d'aller faire votre connaissance. A vous lire, on a l'impression que Diogène aurait trouvé en vous l'honnête homme.

Croyez, Monsieur, à la vive admiration et aux bons souhaits de

Votre tout dévoué serviteur,

OA/OR



le 4 juin, 1921.

Madame Achille Le Royer,  
The Caron Apartments,  
253 Daly Ave,  
Ottawa.

Chère amie,

Je serai bien heureux de recevoir  
les lettres d'Achille et d'en extraire, à ma première  
heure de loisir, un article à la mémoire de votre cher  
mari. Je vous souhaite de bonnes vacances ainsi qu'à  
vos bébés.

Affectueusement à vous,

OA/GCM.

